

Bâtir sur des fondations locales: renforcer le soutien des communautés locales en faveur de la conservation

E.K. Alieu

Les exemples provenant de Sierra Leone montrent comment les pratiques et règlements traditionnels relatifs à la gestion des ressources naturelles pourraient contribuer aux stratégies de conservation du gouvernement, voire leur permettre de bénéficier de la participation communautaire.



WIKIMEDIA COMMONS/L. STARK

En Sierra Leone, les communautés locales contribuent souvent à la conservation des ressources naturelles en appliquant des pratiques traditionnelles

Bien que les causes de la déforestation et de l'épuisement d'autres ressources naturelles soient bien connues, la déforestation incontrôlée dans les pays tropicaux est souvent attribuée aux communautés locales tributaires de la forêt. Cependant, lorsque les ressources dégradées sont limitées ou totalement épuisées, ce sont ces mêmes communautés qui en souffrent le plus, en raison de leur forte dépendance vis-à-vis des forêts pour l'alimentation, l'abri, les médicaments, le bien-être, etc.

La participation des communautés locales est essentielle à la bonne gestion des ressources naturelles. Grâce à l'utilisation et à la proximité de ces ressources, les populations locales sont à même de fournir des informations précieuses sur leur usage traditionnel et leur développement historique. Là où les communautés ont été exclues de la gestion des ressources, les démarches ont connu un moindre succès (Enters et Anderson, 1999).

De nombreuses pratiques traditionnelles fondées sur des coutumes et croyances

locales sont des mesures efficaces de conservation des ressources naturelles. Par exemple, des croyances traditionnelles comme l'interdiction de consommer certains aliments et les mythes qui entourent l'utilisation de certains arbres comme bois de feu favorisent la protection de beaucoup de plantes et d'animaux. Les bois sacrés sont souvent préservés de génération en génération et abritent dans de nombreux cas des espèces végétales et animales rares, à cause des restrictions imposées à l'accès à ces bois et à la plupart des activités rémunératrices entreprises dans leur enceinte. Les principes qui sous-tendent la protection et la conservation des bois sacrés pourraient s'appliquer aussi à la conservation des forêts.

Souvent, les communautés contribuent aussi à la conservation des ressources

Emmanuel K. Alieu est adjoint principal d'enseignement au Département des forêts, École de foresterie et d'horticulture, Njala University, Njala, Sierra Leone.

ou à leur reconstitution par le biais de règlements administratifs, c'est-à-dire de normes établies par les chefs locaux en consultation avec leurs administrés et respectées unanimement, aux fins de la conservation des multiples ressources forestières en particulier et de l'environnement en général. À la différence des politiques et de la législation en matière de gestion des ressources naturelles formulées par les gouvernements, qui sont des stratégies descendantes, les règlements se fondent sur des pratiques traditionnelles et sont donc souvent acceptés par la communauté tout entière, qui les respecte. Cependant, leur contribution à la conservation est rarement documentée et n'est guère reconnue.

Le présent article tire parti d'exemples relatifs à la Sierra Leone et à d'autres pays pour montrer comment les décideurs et leurs partenaires du développement pourraient se focaliser sur les impacts positifs des stratégies de conservation et des règlements traditionnels, et s'en servir comme fondement pour formuler des politiques et promulguer des lois afin de gérer l'environnement de façon rationnelle. L'article se fonde sur un examen de la littérature pertinente et de trois décennies d'expérience de l'auteur en matière de gestion des ressources naturelles.

LE SAVOIR TRADITIONNEL AU SERVICE DE LA CONSERVATION Gestion des arbres d'ombrage dans les plantations de cacao et de café

Les plantations de cacao et de café sont établies traditionnellement sous le couvert d'«arbres mères» (arbres d'ombrage) qui protègent les plantules contre les rayons directs du soleil. Ces arbres sont ensuite éliminés progressivement par empoisonnement, après quoi ils se dépouillent de leurs branches mortes, qui tombent l'une après l'autre, sans grand dommage pour les jeunes plants. Dans cette activité d'élimination, les arbres qui produisent du bois d'œuvre sont épargnés et seront utilisés par la suite pour la construction et la charpenterie. Cette méthode évite le défrichement simultané de grandes parcelles de terrain, qui pourrait stimuler l'érosion et le lessivage des nutriments avant que les jeunes plants de cacao ou de café ferment leur cime ou que la couverture végétale protège efficacement le sol superficiel. Les agriculteurs conservent ainsi à leur insu

les sols, les arbres et les éléments nutritifs contenus dans le sol grâce à cette pratique agronomique ancienne.

Consommation limitée d'espèces alimentaires et arborées

Bien que la pratique consistant à éviter l'utilisation ou la consommation de certaines espèces ne se veuille pas une mesure de conservation, elle protège certaines espèces animales et végétales contre la surexploitation. Par exemple, on évite d'utiliser *Musanga cecropioides* comme bois de feu dans l'est de la Sierra Leone, de peur que la foudre ne frappe la maison. Certains Sierra-Léoniens croient que la consommation de viande de chimpanzé ou de varan peut provoquer la gale. D'autres espèces évitées comme aliments dans un village comprenaient le crocodile, le diuker, le potamochère, le singe et le serpent (Davies et Richards, 1991). L'observation de ces coutumes est souvent moins stricte dans des situations de pauvreté ou de guerre (c'est-à-dire en l'absence d'autres aliments), ou quand les habitants ont reçu une éducation occidentale pouvant les amener à abandonner les superstitions et à rechercher des explications scientifiques aux maladies liées aux aliments, comme l'allergie.

Sauvegarde de la végétation le long des berges des cours d'eau et des sentiers

Pendant la culture du riz pluvial, les agriculteurs ne défrichent pas la végétation qui pousse le long des sentiers ou des berges des cours d'eau. Cette végétation offre de la fraîcheur aux utilisateurs des sentiers. Les îlots de forêt formés d'arbres de haute taille aux abords des villages sont souvent le signe d'établissements humains abandonnés. Ils renferment surtout des cultures comme la banane, la plantain, la noix de cola, les fruits à pain, les mangues et le coton (Fairhead et Leach, 1995). Outre leur valeur aux fins de la conservation, ces îlots de végétation fournissent souvent aux communautés de l'eau potable fraîche grâce à l'ombre projetée sur les ruisseaux et les zones de captage.

En Sierra Leone, cette pratique traditionnelle a été légalisée plus tard par les Règlements forestiers (1990), section 28, qui stipulent: «Aucune terre située entre les repères supérieur et inférieur du niveau d'eau, ni aucune terre dépassant le repère supérieur aux deux bords des cours d'eau (rivières et ruisseaux) s'étendant sur une

distance de 100 pieds, ne sera exploitée ou défrichée...» Ainsi, s'est créée une nouvelle législation sur la base d'une norme locale, qui a été facilement acceptée par la communauté comme une pratique existante.

Plantation d'un arbre avec le cordon ombilical d'un nouveau-né

La noix de cola (*Cola* spp.) est largement utilisée comme stimulant en Afrique occidentale et elle figure dans les sacrifices traditionnels, la bienvenue donnée aux visiteurs importants et les séances des diseurs de bonne aventure (événements au cours desquels la noix est jetée en l'air et sa chute interprétée). En milieu rural en Sierra Leone, dans la plupart des demeures traditionnelles, il est d'usage de planter une noix de cola pour marquer le site où le cordon ombilical d'un nouveau-né est enterré, et d'inscrire ensuite sur l'arbre l'âge de l'enfant. En l'absence d'actes de naissance, très rares jusqu'il y a environ deux décennies, les familles protègent ces arbres qui sont leur seul document prouvant la naissance.

Le mouvement national de plantation d'arbres en Sierra Leone (voir l'encadré) a tenté d'introduire des arbres autres que *Cola* spp. dans cette pratique, mais l'effort n'a pas été couronné de succès, du fait probablement que les habitants ne croyaient pas que les arbres forestiers exotiques utilisés avaient la même importance économique et culturelle. Des arbres indigènes d'intérêt médicinal ou ayant d'autres valeurs économiques auraient peut-être eu plus de succès.

LE RÔLE DES RÈGLEMENTS DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

La Sierra Leone est en grande partie régie au titre d'un système de gouvernance double, qui associe les chefs de communauté et les fonctionnaires élus du gouvernement. La majorité des terres est soumise à la juridiction des chefferies, c'est-à-dire que les chefs prennent la plupart des décisions concernant l'utilisation des terres.

Les règlements communautaires sont normalement bien respectés par tous, et les contrevenants manifestent souvent des remords tout en se soumettant aux sanctions. Les exemples qui suivent concernant la Sierra Leone peuvent être appliqués à d'autres pays humides d'Afrique occidentale qui pratiquent l'agriculture de subsistance.

La Journée nationale de la plantation d'arbres en Sierra Leone

Lancé en 1985, la Journée nationale de la plantation d'arbres est célébrée le 5 juin (Journée mondiale de l'environnement), car lors de la Journée mondiale des forêts (21 mars), le temps est trop sec pour l'établissement d'arbres. Le programme prévoit des activités de plantation d'arbres, qui se poursuivent jusqu'au 30 septembre, la fin officielle de la saison de plantation, ce qui donne aux jeunes arbres deux mois de pluie avant le démarrage de la saison sèche. Les activités sont réalisées par les communautés provinciales ou de district et par les chefferies.

Plus de 40 millions de plantules ont été distribuées à ce jour. Grâce aux activités officielles de plantation d'arbres dans des endroits désignés, des villes telles que Bo et Makeni, sièges des provinces du sud et du nord, sont maintenant densément boisées avec *Acacia mangium* et *Gmelina arborea*, ainsi que d'autres espèces. Les plantules sont aussi distribuées à des particuliers; dans ce cas, les espèces exotiques sont exclues car la plupart des gens connaissent mal leur valeur, mis à part la fourniture d'ombre (leur valeur médicinale ou alimentaire, par exemple). Après deux décennies de sensibilisation, la demande de plants d'arbres dépasse maintenant largement l'offre, qui est limitée par le financement du gouvernement, bien que des organisations non gouvernementales et des projets de développement soutiennent aussi dans une certaine mesure les efforts de plantation d'arbres.

Récolte des fruits du palmier sauvage

En Sierra Leone, les fruits du palmier sauvage qui seront transformés en huile de palme se récoltent normalement de mars ou avril jusqu'en juillet. Le démarrage de la récolte dépend du moment de l'arrivée des premières pluies de l'année, qui facilitent, semble-t-il, la maturation des fruits du palmier. Pour permettre aux agriculteurs de finir de labourer leurs rizières, les chefs de communauté interdisent la récolte des fruits du palmier jusqu'à ce que la plus grande partie de la culture de riz pluvial soit établie. Cette interdiction favorise aussi les objectifs de sécurité alimentaire en donnant la priorité aux cultures vivrières. Outre les considérations d'équité, il faut noter que le rendement en huile de palme est plus élevé lorsqu'on utilise des fruits mûrs. Des règlements semblables s'appliquent aussi à d'autres ressources communautaires qui sont économiquement intéressantes pour les communautés rurales pauvres.

Lutte contre les incendies

Dans l'ensemble de la Sierra Leone rurale, des règlements régissent l'emploi du feu pendant les mois critiques, qui vont de la fin de novembre à la fin d'avril, avec quelques légères variations. Les règles s'appliquent souvent comme suit:

- La cuisson doit s'effectuer avant midi ou après 18 heures pour éviter les moments de pointe du danger d'incendie.
- Quand on fait des brûlis sur des exploitations agricoles, tous les voisins dont

les champs sont à proximité immédiate doivent y participer, afin de faciliter l'extinction rapide d'un incendie en cas de besoin.

- Il est impératif d'empêcher les enfants de ramasser des braises pour allumer des feux dans les exploitations adjacentes, afin d'éviter que des braises tombent le long du chemin.
- Les membres de la communauté sont tenus de signaler immédiatement les incendies pour garantir une extinction rapide et éviter des calamités.

Le non respect des règlements entraîne des sanctions, dont la sévérité est fonction du niveau des dommages résultant de la négligence. Ainsi, un contrevenant pourrait être forcé de replanter une récolte brûlée, de reconstruire un bâtiment détruit par le feu, ou de nourrir les personnes qui participent à ces travaux.

Protection des plantes médicinales

Dans la plupart des zones rurales de Sierra Leone, la médecine populaire traditionnelle reste une source importante de soins de santé, car les services sanitaires modernes ne sont pas facilement accessibles, notamment pendant la saison des pluies, quand la plupart des routes rurales sont en mauvais état. La majorité des populations rurales n'utilisent que les médicaments traditionnels car les produits modernes, lorsqu'ils sont disponibles, ont souvent des coûts exorbitants, et les centres de santé manquent de personnel spécia-

lisé, de possibilités d'entreposage, etc. Une étude réalisée dans une communauté Kpaa Mende du district de Moyamba, par exemple, a révélé que plus de 75 plantes médicinales sont utilisées (Lebbie et Guries, 1995). La plupart d'entre elles sont désormais reléguées dans les bois sacrés, où l'agriculture itinérante et la coupe des arbres sont interdites. Ces bois sacrés ont d'énormes capacités à conserver les espèces végétales rares ou en danger (en fonction de leur taille, puisque les petits bois offrent moins d'avantages à cet égard). Les lois qui régissent la protection des bois sacrés pourraient s'appliquer à d'autres aires protégées une fois que les communautés ont accepté de les protéger.

PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE À LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

La participation communautaire à la gestion des ressources naturelles par le biais de projets et de programmes gouvernementaux paraît gagner lentement de l'importance avec le temps et l'expérience. Les politiques gouvernementales sont désormais inclusives par nécessité. Les pratiques de gestion traditionnelles transcendent normalement les générations grâce à la réalisation d'activités pratiques, comme l'apprentissage par l'observation et l'action ou par tâtonnements. L'introduction de pratiques de gestion améliorées devrait de préférence tirer parti des bonnes pratiques existantes, diffusées grâce à une vulgarisation efficace et des activités de sensibilisation.

Lorsque les mesures de conservation limitent l'accès aux ressources dont dépendent les communautés, il faut offrir des mesures de substitution – par exemple, une compensation financière pour la réinstallation des communautés, ou le développement de l'élevage (programmes d'élevage de petits ruminants, de porcs et de volailles, et même aquaculture) pour fournir de nouvelles sources de protéines animales en contrepartie de l'interdiction de chasser la faune sauvage et de vendre la viande de brousse. Lorsque la pression de la récolte de bois de feu sur les ressources s'intensifie, la gestion liée à la demande – introduction de fourneaux et de fours pour le fumage du poisson (*bandas*) à faible consommation d'énergie – pourrait être instituée comme mesure de conservation des forêts en complément du développement des boisements



M.D.HOB



FAO/IFRM

Pour atténuer la pression de la récolte de bois de feu, des bandas pour le fumage du poisson (à droite) à plus faible consommation d'énergie pourraient être introduits comme mesure de conservation des forêts

de village. L'incitation à adopter ces nouvelles technologies consiste dans l'argent ou la main-d'œuvre épargnés par l'utilisation plus limitée de bois de feu.

Qui cibler dans la communauté

Les guides d'opinion comme les chefs d'organisations religieuses et les anciens de la communauté ont, dans le passé, sensibilisé leurs membres à une sage utilisation des ressources, car leurs points de vue étaient souvent très respectés. Les chefs de communauté influencent souvent les activités de tous les membres de la communauté; ils représentent donc une voie essentielle pour atteindre ces derniers. Au niveau local, la pression des pairs et le respect pour les anciens assurent que les contrevenants éventuels de la communauté obéissent aux règlements sans intervention extérieure.

Les décideurs peuvent exercer un impact positif s'ils soutiennent les politiques et les objectifs de conservation gouvernementaux, mais cet impact pourrait s'avérer négatif (et contribuer au problème), s'ils ont des intérêts directs dans l'utilisation des ressources ou si, pour appliquer les règlements, ils recourent à une justice sélective, qui risque de scinder la communauté en parties qui observent les règles et parties qui ne les observent pas.

La répartition de la main-d'œuvre familiale rend les femmes directement responsables des arbres, qui produisent des aliments, du bois de feu et des médicaments. Comme les hommes sont plus activement engagés dans la migration rurale-urbaine, le rôle des femmes dans l'entretien des arbres devient essentiel à la conservation des ressources (FAO, 2001). Toutefois,

dans les milieux traditionnels, les enfants, les jeunes et les femmes craignent souvent d'exprimer leurs opinions pendant les réunions en présence des anciens. Ainsi, des réunions séparées avec ces groupes pourraient les encourager à présenter leurs points de vue par l'entremise de partenaires du développement lors de réunions générales auxquelles tout le monde participe.

EXEMPLES DE PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE À LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES EN SIERRA LEONE

Dans les diverses aires protégées établies en Sierra Leone avant l'indépendance, la participation réelle de la communauté à la gestion conjointe des ressources a été signalée dans le sanctuaire du gibier de l'île de Tiwai, le parc national d'Outambakilimi et l'orphelinat des chimpanzés de la région occidentale. D'autres aires protégées comme Mamuta Mayorsoh et les Kangari Hills du district de Tonkolili bénéficient aussi d'un certain soutien de la part de la communauté. Cependant, les exemples qui suivent sont plus significatifs.

Gestion du sanctuaire du gibier de l'île de Tiwai

Depuis que l'île a été déclarée sanctuaire du gibier en 1987, la communauté locale, outre son rôle de partenaire clé du comité de gestion, a réalisé les activités volontaires de soutien suivantes:

- accueil des réunions annuelles du comité de gestion et fourniture de services d'hébergement simples;
- fourniture de main-d'œuvre et de matériel local pour le développement des infrastructures;
- fourniture de guides touristiques et de services d'interprétation;
- fourniture des moyens de transport nécessaires pour la traversée jusqu'à l'île;
- fourniture d'eau chaude et mise à disposition de cuisiniers et de services de blanchissage pour les visiteurs;
- établissement de rapports sur les activités nuisibles à la conservation.

Les artisans locaux ont tiré des bénéfices de la vente de leurs objets manufacturés dans le centre d'accueil.

Gestion du parc national d'Outambakilimi

Les chefs traditionnels de la chefferie Thambaka du district de Bombali contribuent aux efforts de conservation déployés

L'île de Tiwai, déclarée sanctuaire du gibier en 1987, se situe sur le fleuve Moa dans la province du Sud de la Sierra Leone



L. COLLIER



Le parc national d'Outamba-Kilimi

dans le parc national d'Outamba-Kilimi en offrant divers services: assistance aux visiteurs, rapports sur les activités de braconnage, communication de la présence d'incendies et de leur extinction, services de guides touristiques et d'interprètes. Les membres de la communauté qui procurent ces services sont rétribués par des pourboires.

Lorsque le conflit humains-éléphants a outrepassé les capacités de maîtrise à Kilimi (une zone de 420 km² seulement, où la coexistence des populations et des éléphants était problématique), les communautés résidentes ont été encouragées à se réinstaller à Outamba, qui occupe une superficie plus étendue (1 000 km²). En 1995, l'Union européenne a octroyé 87 000 dollars EU afin de dédommager les citoyens réinstallés pour la perte de leurs maisons, de leurs cultures de rente et de leurs terres, même si le processus de réinstallation a été lent. Les chefs ont fourni un soutien important en s'occupant du conflit humains-éléphants avant la réinstallation de ces communautés et même après. À la suite de la remise en état du centre d'accueil après la guerre, des fonds sont maintenant débloqués par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la réalisation de travaux supplémentaires dans le parc.

Projet pour la protection des chimpanzés dans le sanctuaire de Tacugama dans la province de l'Ouest

Lancé en 1995 avec un financement initial de l'Union européenne et, plus tard, le soutien de la Fondation Jane Goodall, ce projet occupe 81 ha de la réserve forestière péninsulaire située dans une partie de la Sierra Leone soumise à la seule juridic-

tion du gouvernement (la province de l'Ouest). Les chimpanzés enlevés à leurs propriétaires illégitimes sont réadaptés à la vie sauvage pour être éventuellement relâchés dans la nature. La collaboration des autorités locales dans la protection des animaux est vitale. Ces autorités œuvrent en étroite liaison avec la Section de la faune sauvage de la Division des forêts du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire, pour ratifier les permis délivrés par le ministère pour diverses activités réalisées dans la forêt; le recrutement de gardes forestiers honoraires; la notification rapide des violations; et la capture des chimpanzés perdus qui sont ramenés au sanctuaire. Les droits payés par les visiteurs sont à la base du soutien financier dont bénéficie le projet.

PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE À LA GESTION DES RESSOURCES EN AFRIQUE OCCIDENTALE ET AILLEURS

Lorsque les communautés locales se rendent compte des avantages directs tangibles qu'elles peuvent tirer des ressources, elles sont souvent prêtes à les protéger et à les surveiller, en échange d'une petite rétribution pour la gestion ou gratuitement (FAO, 2001; Chhatre et Agrawal, 2009; Odera, 2004). Les politiques et la législation, des arrangements institutionnels solides, une transformation démocratique et une définition détaillée des rôles sont essentiels au succès des contributions des parties prenantes (Odera, 2004). Parmi les obstacles au développement d'une foresterie communautaire, figurent une décentralisation et un transfert des fonctions insuffisants

ou trompeurs, des politiques sectorielles conflictuelles et le chevauchement des mandats.

Les exemples qui suivent illustrent les efforts de conservation communautaires déployés ailleurs en Afrique.

Un groupe de 116 femmes volontaires ont entrepris la restauration de 100 km² de la forêt naturelle Popenguine-Guéréo au Sénégal en 1987, contribuant à la réapparition de 195 espèces d'oiseaux, d'antilopes, de duikers, de chacals rayés, de singes et d'autres espèces (WRM, 2003).

En Côte d'Ivoire, la forêt sacrée de Zaïpobly (12,5 ha), près du parc national de Taï, est bien aménagée pour offrir de multiples avantages et comme lieu permanent de réunions. L'accès et la gestion sont régis par des autorités traditionnelles (WRM, 2002).

Le groupe ethnique Ik de la région de Karamajong en Ouganda pratique la gestion traditionnelle des ressources naturelles, en établissant des directives pour les régimes des incendies, la coupe des arbres et la récolte des graminées. Ses membres expriment leur dépendance vis-à-vis de la forêt en termes de sécurité, de terres agricoles, d'eau, de sécurité alimentaire, de produits médicinaux et de lieu de culte, et ils reconnaissent l'importance de lutter contre la surexploitation, le surpâturage, l'allumage incontrôlé de feux de brousse et les méthodes destructives de récolte du miel (Rogers *et al.*, 2002).

Les communautés rurales sont au cœur de la gestion des forêts en Gambie, où des comités des forêts sont établis au niveau du village et prennent les décisions fondamentales en matière de gestion forestière. Un accord de gestion polyvalent entre les communautés et le Département des forêts légalise cet arrangement (WRM, 2006).

En Guinée-Bissau, au Mali et au Sénégal, Skutsch et Ba (2010) ont observé que la gestion communautaire des forêts promeut la conservation du carbone et, en outre, que les communautés pourraient être facilement formées à l'évaluation du carbone – répudiant le mythe entretenu dans le passé selon lequel le manque de compétences interdit le développement de la foresterie communautaire.

CONCLUSIONS

La participation communautaire à la gestion des ressources naturelles est essentielle et inévitable. L'alliance entre les



DISNEY WOODHIDE CONSERVATION FUND

Le sanctuaire des chimpanzés de Tacugama réadapte à la vie sauvage les chimpanzés enlevés à leurs propriétaires illégitimes pour les relâcher éventuellement dans la nature



Bibliographie

décideurs, les financeurs et les communautés locales dans la gestion des ressources continuera d'être entravée par divers facteurs. Cependant, un arrangement à l'amiable tenant compte des intérêts des trois parties en jeu paraît être l'unique solution. Les règlements qui régissent la gestion traditionnelle des ressources pourraient servir de base à des stratégies de gestion modernes. Pour assurer leur légitimité, les règlements devraient être reconnus juridiquement dans le système législatif national (Lindsay, 1999).

La compensation pour la réinstallation des communautés, les projets de développement de l'élevage pour la conservation de la faune sauvage et la fourniture d'engins visant à encourager l'agriculture dans les plaines sont essentiels pour réduire les impacts négatifs de la pauvreté et de l'agriculture itinérante sur les forêts. L'appréciation des efforts de conservation déployés par les communautés locales pourrait servir d'incitation à les poursuivre, et il est essentiel de leur fournir des ressources autres que celles à conserver. Le soutien du gouvernement central à la légitimation des règlements relatifs à la gestion des ressources naturelles pourrait assurer leur viabilité et leur respect. ◆

- Chhatre, A. et Agrawal, A.** 2009. Tradeoffs and synergies between carbon storage and livelihood benefits from forest commons. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 106(42): 17667–17670.
- Davies, A.G. et Richards, P.** 1991. *Rain forest in Mende life: resources and sustenance strategies in rural communities around the Gola North Forest Reserve (Sierra Leone)*. Londres, Royaume-Uni, Overseas Development Administration.
- Enters, T. et Anderson, J.** 1999. Reconsidérer la décentralisation et le transfert des responsabilités en matière de conservation de la diversité biologique. *Unasylva*, 199: 6–11.
- Fairhead, J. et Leach, M.** 1995. Whose forest? Modern conservation and historical land use in Guinea's Ziama Reserve. *Rural Development Forestry Network Paper*, 18c: 1–24. Londres, Royaume-Uni, Overseas Development Institute (ODI).
- FAO.** 2001. *Trees outside the forest: towards rural and urban integrated resources management – elements for consideration*. Document de travail. Rome.
- Lebbie, A.R. et Guries, R.P.** 1995. Ethnobotanical value and conservation of sacred groves of the Kpaa Mende in Sierra Leone. *Economic Botany*, 49(3): 297–308.
- Lindsay, J.M.** 1999. Créer un cadre juridique de gestion communautaire: principes et dilemmes. *Unasylva*, 199: 28–34.
- Odera, J.** 2004. *Lessons learnt in community forestry management in Africa*. Nairobi, Kenya, National Museums of Kenya.
- Rogers, W.A., Nabanyumya, R., Mupada, E. et Persha, L.** 2002. La conservation communautaire de la biodiversité des forêts denses en Afrique de l'Est: est-elle viable? *Unasylva*, 209(53): 41–47.
- Skutsch, M. et Ba, L.** 2010. Crediting carbon in dry forests: the potential for community forest management in West Africa. *Forest Policy and Economics*, 12(4): 264–270.
- WRM (World Rainforest Movement).** 2002. Côte d'Ivoire: the sacred forest, a community protected area. *World Rainforest Movement Bulletin*, 60, juillet. Disponible sur: www.wrm.org.uy/bulletin/60/Cote.html
- WRM.** 2003. Senegal: women's project restores nature and benefits the community. *World Rainforest Movement Bulletin*, 67, juin. Disponible sur: www.wrm.org.uy/bulletin/67/Senegal.html
- WRM.** 2006. Gambia: where the rural population is at the centre of forest management and development. *World Rainforest Movement Bulletin*, 113, décembre. Disponible sur: www.wrm.org.uy/bulletin/113/viewpoint.html ◆